15 avril 1792



DETAIL ET ORDRE DE LA MARCHE

DE LA FÊTE

EN

L'HONNEUR DE LA LIBERTÉ,

Donnée par le peuple à l'occasion de l'arrivée des Soldats de CHATEAU-VIEUX *le Dimanche 15 Avril 1792, l'an quatrième de la Liberté.*

ORDRE DU CORTEGE.

LA Marche sera ouverte par un détachement de Gendarmerie à cheval précédé de trompettes.

Tremblay

Viendra ensuite un Corps armé, composé des Bataillons de la Garde Nationale Parisienne, des Citoyens avec des Piques, de la Gendarmerie à pied, et de chacun des Régimens et Bataillons de Troupes de Ligne actuellement à Paris, ayant des tambours et une musique à leur tête

Premier Groupe. Des Citoyens et des Citoyennes réunis, marcheront sur huit de front: au milieu d'eux sera portée la déclaration des Droits de l'Homme.

Musique et Tambours.

Le Bataillon des Eleves de la Patrie, et des pelottons de Soldats Invalides.

Deuxieme Groupe. Un grand nombre de Citoyens et de Citoyennes suivront, portant les différentes armes et instrumens qui ont servi à la conquête de la Liberté dans la journée mémorable du 14 juillet 1789. Ils environneront un modele de la Bastille, et le Drapeau de cette forteresse, porté par les citoyens du Fauxbourg Saint-Antoine, Vainqueurs de la Bastille, et les ci-devant Gardes-Françaises, revêtus de leur uniforme.

Le Bataillon des Vétérans.

Troisieme Groupe. Les Drapeaux des Nations Anglaise, Américaine et Française, réunis par des Rubans Tricolor, en signe d'alliance, seront entre les mains de Citoyens représentant les peuples libres: ils seront précédé par les Bustes de Franklin, Sydney, J. J. Rousseau et Voltaire, portés par les Citoyens des pays qui ont vu naître ces Grands Hommes, et entourés des Jeunes Eleves de nos Maisons d'Education

Détachement de Gardes Nationaux des diverses



C[illegible]munes du Département de Paris et leurs officiers Municipaux.

Quatrieme Groupe. Le Livre de la Constitution Française sera porté au milieu des Peres de Famille, d'Epouses, de Meres ; et de Jeunes citoyens à la garde desquels il a été confié par les Représentans de la Nation.

Détachement de la Garde Nationale de Versaill[illegible] et des départemens qui viendront prendre part à l[illegible] fête.

Cinquieme Groupe. Il sera composé des D[illegible]putés à la Législature, des Officiers Municipa[illegible] de Paris, des Membres des diverses Administr[illegible]tions ; des Juges des Tribunaux Civils et Crimin[illegible] et des Députés des 48 Sections, invités indivi[illegible]duellement.

Viendront ensuite :

1° Les Citoyens qui depuis la révolution ont [illegible] victimes du Despotisme, et de l'oppression.

Des Citoyens se renouvellant tour-à-tour, po[illegible]teront un modele de Galere.

D'autres porteront des Rames de grandeur or[illegible]naire, enlassées de fleurs et de rubans.

On verra ensuite 40 Citoyennes portant, [illegible] reconnoissance du zele qu'elles ont mises à allé[illegible] le poid des fers des soldats de Château-Vieu[illegible] 40 trophées formés des débris des chaînes de chac[illegible] d'eux. Ces trophées seront entremelés de Bannie[illegible]

avec des emblêmes et des inscriptions en l'honneur de la Liberté. On verra au milieu de ce Groupe un Sarcophage antique, sur lequel seront tracés les noms des vingt-trois Soldats immolés par un jugement arbitraire à la vengeance de leurs officiers, et au ressentiment de Bouillé.

Un autre Sarcophage du même genre sera consacré aux mânes des Gardes Nationaux morts victimes de leur zele pour l'exécution de la loi. Ces deux monumens funébres seront réunis par cette légende : *Bouillé et ses complices sont seuls coupables.*

Suivra la musique de la Garde Nationale, exécutant des airs et chantant des stances analogues à la fête.

Immédiatement après, viendra le Char de la Liberté, traîné par vingt chevaux attelés sur quatre de front.

La statue de la Déesse, assise, sera placée sur le lieu le plus élevé du Char, qui sera de forme antique : elle aura sur la tête une couronne de fleurs, et à ses pieds un autel sur lequel brûleront des parfums en son honneur.

En avant sur le Char, sera la Renommée posée sur le Globe, annonçant à l'Univers la liberté du Peuple Français, et proclamant les droits des hommes ; elle sera précédée de six trompettes.

Les deux parties latérales du Char, représenteront *Brutus* immolant ses fils à la Liberté ; et Guillaume Tell préparant celle de son pays, en exécutant l'ordre barbare du Tyran qui opprimoit la Suisse. (1)

Le despotisme, l'Aristocratie, la Féodalité, le Fanatisme et les Préjugés, écrasés par la Liberté, la Raison et la Philosophie feront les sujets des bas-reliefs sur lequel seront des emblêmes en l'honneur de sa liberté.

La marche sera fermée par un détachement de Garde Nationale, et de Gendarmerie à cheval.

La haye sera bordée par des citoyens armés.

Marche du Cortege.

Le point de réunion sera à la barriere du Trône, à 5 heures du matin.

Le Cortege se formera dans l'ordre ci-dessus indiqué, il traversera le fauxbourg St. Antoine dans toute sa longeur.

---

1 (1) M. *Chesnier* a bien voulu se charger de la composition de tous les morceaux de Poésie, Inscriptions, Devises etc. M. *Gossec* s'est chargé de la Musique.

Le Char s'arrêtera sur la place vis-à-vis le terrein de la Bastille ; les Soldats de Château-Vieux descendront et iront visiter l'emplacement de cette Forteresse , une décoration simple sera préparée pour les y recevoir.

Pendant ce tems la musique célébrera par des stances la premiere Victoire du Peuple.

Les soldats de Château-Vieux , Colot d'Herbois et les deux Députés de Brest reviendront sur le Char.

Un Cortegé particulier conduit par *Paloi* sortira avec eux de la Bastille , portant quatre Pierres tirées des débris , sur lesquelles seront gravées des Inscriptions en l'honneur des Martyrs de la Liberté.

Elles seront placées au milieu des trophées.

Le Cortege prendra le boulevard qu'il suivra jusqu'à la porte Saint-Honoré , et arrivera à la place , dite , Louis XV.

Il y aura une pause , pendent laquelle la musique exécutera différens morceaux , ou sera rappellé le premier attentat contre la Liberté , dont la place Louis XV. a été le théâtre.

---

(1) *MM. David et Hubert* se sont chargés des desseins et de la composition tant du Char que des divers Trophées et emblêmes. M. *Periac* est chargé de l'exécution.

On prendra ensuite le pont Louis XVI, la rue de Bourgogne, la place du Palais Bourbon, la rue de l'Université, L'esplanade des invalides, la rue S. Dominique, au gros Caillou, et on arrivera au champ de la Fédération.

Le char s'arrêtera aux pieds de l'autel de la Patrie, la Statue de la Liberté sera descendue et portée par les quarante soldats de Château-Vieux, les Gardes Françaises et des Citoyens du fauxbourg St. Antoine, sur l'autel autour duquel seront placés les Drapeaux Anglais, Américain, et Française; celui de la Bastille ainsi que les bannieres et trophées qui composoient les différentes parties du Cortege.

Le Modele de la Bastille et les pierres provenant de ses cachots seront déposés aux p[illegible] de la Statue.

Des parfums seront brûlés en abondance dans des vases disposés autour de l'autel et répandront une fnmée épaisse.

La musique exécutera différens morceaux en l'honneur de la Liberté.

Une décharge d'artillerie annoncera la fin de la Cérémonie.

Alors les soldats de Château-Vieux se mêleront

640

avec leurs freres, des Festins Civiques seront préparés et offerts par les Citoyens des diverses Sections de Paris, qui seront invités à y faire porter leur répas de famille dans les lieux indiqués pour chaque Section.

Des danses signaleront l'alégresse publique et termineront la Fête.

Certifié conforme au plan arrêté le 2 avril 1792.

J. L. TALLIEN.

TOMBE, LE ROI, fils, J. B. J. F. DOSPAINVILLE.

Avis sur la Contribution.

Les contributions volontaires de tous les bons Citoyens pour les frais de cette Fête civique, seront reçues jusqu'au jour où elle aura lieu, chez MM. les Juge de Paix des 48 Sections, et au Bureau central de l'Evêché.

Nota. Toutes les sommes réçus, tant dans les endroits ci-dessus désignés, que dans les cafés, et autres lieux publics, seront déposées chez M. *Silly*, notaire, rue du Bouloy.

De l'Imprimerie de TREMBLAY.